

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL 23/PSH200

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue Poincaré et rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 05 Juillet 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX

- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de l'entreprise EUROVIA

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement des véhicules rue Poincaré et rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 05 Juillet 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.

ARRETONS

- ARTICLE 1 :** **Phase.1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Chateaubriand), à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 24 Mai 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'eaux pluviales.
- ARTICLE 2 :** Un double sens de circulation sera instauré, ainsi qu'une limitation de vitesse à 10 km/h rue Pasteur (portion comprise entre la rue Poincaré et la rue des écoles) pour faciliter l'accès aux riverains, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 24 Mai 2023 inclus.
- ARTICLE 3 :** Un cheminement piéton sera instauré rue Poincaré côté paire de la voie et le stationnement sera interdit (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Pasteur) pour faciliter l'accès à l'école primaire, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 05 Juillet 2023 inclus.
- ARTICLE 4 :** Une déviation des véhicules sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch, à compter du jeudi 18 Mai jusqu'au mercredi 24 Mai 2023 inclus .
- ARTICLE 5 :** **Phase.2** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Pasteur et la rue de la Marne) et la rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du jeudi 25 Mai jusqu'au mardi 31 Mai 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'eaux pluviales.
- ARTICLE 6 :** **Phase.3** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise la rue de la Marne et la rue du Maréchal Joffre) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du jeudi 01 Juin jusqu'au vendredi 02 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'eaux pluviales.
- ARTICLE 7 :** **Phase.4** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Chateaubriand), à compter du lundi 05 Juin jusqu'au vendredi 09 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.

- ARTICLE 8 :** Un double sens de circulation sera instauré, ainsi qu'une limitation de vitesse à 10 km/h rue Pasteur (portion comprise entre la rue Poincaré et la rue des écoles) pour faciliter l'accès aux riverains, à compter du lundi 05 Juin jusqu'au vendredi 09 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.
- ARTICLE 9 :** Un cheminement piéton sera instauré rue Poincaré côté paire de la voie et le stationnement sera interdit (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Pasteur) pour faciliter l'accès à l'école primaire, à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 05 Juillet 2023 inclus.
- ARTICLE 10 :** Une déviation des véhicules sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch, à compter du lundi 05 Juin jusqu'au vendredi 09 Juin 2023 inclus.
- ARTICLE 11 :** **Phase.5:** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Pasteur et la rue de la Marne) et la rue Chateaubriand à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 12 Juin jusqu'au vendredi 30 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.
- ARTICLE 12 :** **Phase.6 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise la rue de la Marne et la rue du Maréchal Joffre) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 03 Juillet jusqu'au mercredi 05 Juillet 2023 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement de voirie.
- ARTICLE 13 :** Un espace sera mis à disposition pour une base de vie sur l'arrière du Bâtiment du n° 21 rue Poincaré. Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 14 :** Un espace sera mis à disposition à l'entreprise pour une zone de stockage sur la voie sans issue située rue du Commandant Le Connat. Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 15 :** Des containers à ordures ménagères seront mis à disposition pour les riverains et mis en place par les services techniques (au carrefour rue Adjudant Chef Cadot/rue Poincaré, au carrefour rue du Maréchal Joffre/rue Chateaubriand et en face du n°88 ter rue Georges Clémenceau) à compter du lundi 15 Mai jusqu'au mercredi 05 Juillet 2023 inclus.
- ARTICLE 16 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains pour accéder à leur domicile.
- ARTICLE 17 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 18 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 19 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etapes sur Mer, le SDIS, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 12 Mai 2023



Le Maire,
Thierry SIMELIERE